

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 98 (2001)
Heft: 3

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Informations

Rucher de démonstration et didactique à Alberswil (LU)

L'abeille, un insecte fascinant, une découverte pour tout un chacun. Un but d'excursion pour les sociétés d'apiculture et d'autres associations. Un complément très utile à l'enseignement scolaire.

Les abeilles sont d'une valeur inestimable pour notre environnement. Elles fournissent un immense travail pour que la nature prospère. Les abeilles pollinisent environ 90% des plantes. La luxueuse floraison printanière ne serait d'aucune utilité sans les abeilles. Il n'y aurait pas de fruits. De nombreuses fleurs et herbacées disparaîtraient.

Il est certainement intéressant et utile de voir une fois les abeilles de près en toute tranquillité. Leur activité est une découverte particulière grâce au local installé pour les visiteurs et spectateurs de la colonie d'abeilles de démonstration et didactique. Une cassette vidéo présente la vie d'une colonie tout au long de l'année.

Heures d'ouverture: le local est ouvert tous les jours d'avril à octobre et il est accessible en tout temps. La colonie d'abeilles de démonstration et didac-



Le local pour les visiteurs et spectateurs installé sur le côté envol.





Le rucher de démonstration et didactique de Burgrain, à Alberswil (LU).

tique représente un complément très intéressant dans l'enseignement scolaire, en particulier lors des leçons sur les insectes. Des apiculteurs chevronnés sont offerts pour guider les groupes de six visiteurs et plus.

Demandez les prospectus et les informations sur les autres buts d'excursion de la région. Renseignements et inscriptions: Secrétariat VDRB, case postale 87, 6235 Winikon, tél. (041) 933 08 50. Joseph Suter, Underwil, 6017 Ruswil, tél. (041) 495 16 78. Rucher de démonstration et didactique, case postale 1, 6248 Alberswil.

Votre rédacteur a fait une découverte « importante ». La voici, extraite de l'Agenda apicole romand de 1927 et qui se retrouve à point nommé pour marquer le 125^e anniversaire de la SAR. A quand le Chœur des Apiculteurs ?

Pour le concours de *chant pour apiculteurs*, il nous a été envoyé un chant paroles et musiques, présenté par la section du Valais (ce chant a été exécuté par un groupe de jeunes filles à la fête de Sion le 12 juin).

La musique de ce chant intitulé « La Romande apicole », composée par M. Ch. Haenni, est simple et très entraînante. Elle sera facilement apprise de chacun et deviendra sûrement la mélodie préférée des apiculteurs romands. Le texte, dû à M. A. Duruz (dit Solandieu), représente bien l'état d'esprit de la Romande.

I

Nous sommes amis des abeilles,
 Les compagnons apiculteurs.
 Notre monde est fait de merveilles
 Sorties des mains du Créateur.
 Notre domaine est la nature,
 Les frais jardins, les champs, les bois.
 Partout où l'abeille en pâture,
 Trouve à butiner à la fois.

Refrain :

Chantons en l'honneur des abeilles
 Notre refrain le plus joyeux,
 Le miel et sa couleur vermeille
 Ce doux nectar tombé des cieux.

II

Dans la Société Romande,
 Nous unissons tous nos efforts,
 L'amitié seule est de commande
 Voilà pourquoi nous sommes forts.
 Pour notre chère apiculture
 Nous travaillons avec ardeur
 Dans ce domaine en miniature,
 Où nous trouvons un vrai bonheur.

Refrain

III

Elles distillent l'ambrosie,
 Les ouvrières des ruchers,
 Plus douce que la Malvoisie
 Qui croît à l'ombre des rochers.
 Leur miel doré fait nos délices,
 Par ses vertus et sa douceur
 Nectar puisé dans les calices
 Des tendres bourgeons
 [et des fleurs.]

Refrain

IV

Dans le royaume des abeilles,
 Ce sont les reines qui sont rois.
 Jamais on n'en vit de pareilles,
 Tout marche à souhait

[sous leurs lois.]

Imitons leurs vertus austères
 Comme elles soyons généreux.
 Nous aimerons mieux notre terre
 Et nous serons bien plus heureux.

Refrain

V

Chantons la gloire des abeilles,
 Le miel est sa source: les fleurs,
 Vergers fleuris, jardins et treilles,
 Soleil qui sème sa chaleur,
 Chantons de notre apiculture
 Le travail l'essor le progrès,
 Rien ne s'y fait à l'aventure
 Tout y conduit vers le succès.

Refrain



Actualité USAM

Comment décharger les PME sur le plan administratif?

Un commentaire de la Fondation PME Suisse

En 1993 – date de la création de la Fondation PME Suisse – la récession a brutalement investi la place économique suisse. Partout s'est imposée une atmosphère de crise paralysant la créativité et l'esprit d'innovation de nos PME.

Le nombre de créations d'entreprises s'est alors fortement réduit, contrairement aux fermetures toujours plus nombreuses. Durant cette phase de doute, quantité de voix se sont élevées pour rappeler que la prospérité économique dépendait principalement des petites et moyennes entreprises, lesdites PME. Le temps était donc venu de mettre sur pied une fondation dont la vocation serait de prendre en charge les personnes désireuses d'entreprendre; c'est ainsi que naquit la Fondation PME Suisse.

Où blesse le bât ?

Deux ans plus tard, la Fondation PME Suisse demanda à tous les chefs d'entreprise de lui communiquer leurs doléances. D'une manière générale, les sondés évoquèrent soit des problèmes de financement, soit des soucis liés aux prescriptions ainsi qu'aux lourdes procédures administratives. S'agissant de ce dernier point, l'enquête a notamment permis de mettre en lumière des difficultés en matière de décompte TVA, une forte densité de règlements fédéraux et cantonaux, avec les tâches « improductives » s'y rattachant, une législation parfois impossible à appliquer, des tracasseries bureaucratiques (principalement) dans le secteur de la construction, des procédures d'autorisation aussi nombreuses qu'incompréhensibles (autorisations de construire, de travailler, relatives à la durée du travail) ainsi que le temps nécessaire au remplissage de formulaires, etc.

Comment réagir ?

Certes, la cohabitation au sein de notre société moderne appelle une organisation étatique, des lois. Personne ne souhaite cependant que l'on ne puisse plus rien entreprendre en Suisse sans autorisation spéciale. Relevons à cet égard que les PME sont plus sensibles, par nature, aux entraves administratives car elles ne peuvent s'appuyer sur le principe de la division du travail ainsi que sur les compétences de spécialistes. Il revient souvent au propriétaire de l'entreprise lui-même de se débattre avec les formulaires officiels, et on ne peut alors lui reprocher d'avoir le sentiment de perdre un temps précieux au détriment de la production. Les allègements administratifs constituent ainsi un mandat permanent. Faisant partie intégrante de l'objectif d'amélioration des conditions-cadres, il compte au nombre des priorités de la Fondation PME Suisse.

Il reste encore beaucoup à faire !

Un premier pas est réalisé grâce aux réformes décrites dans le rapport du Conseil fédéral sur les mesures de déréglementation et d'allègement administratif (3 novembre 1999). Parmi celles-ci, mentionnons par exemple: la loi fédérale sur la coordination et la simplification des procédures de décision (18 juin 1999); l'obligation de coordonner applicable aux procédures cantonales d'auto-



risation, suite à la révision partielle de la législation sur l'aménagement du territoire; l'ordonnance fédérale sur les délais d'ordre impartis pour le traitement des demandes en première instance dans les procédures de droit fédéral de l'économie; la suppression des autorisations de travailler demandées aux ressortissants de l'UE (une conséquence des accords bilatéraux et non d'efforts de déréglementation internes); les simplifications en matière de procédure douanière, ou la souplesse accrue offerte par la loi sur le travail. Il convient également de saluer le regroupement, dans l'ordonnance régissant la taxe sur la valeur ajoutée, de définitions (de notions) et de réglementations autrefois dispersées dans des brochures d'associations, des aide-mémoire et des ordonnances d'exécution; un progrès net sur le plan de la transparence.

Une sensibilisation aux problèmes des PME a bien eu lieu, comme le démontre le rapport, mais les retombées pratiques sont encore modestes. A l'avenir, il faudra (à nouveau) davantage se laisser guider par le principe de la responsabilité individuelle, avec pour conséquence un amaigrissement des prescriptions, destinées à devenir plus compréhensibles et mieux applicables.

Pierre Triponez

Les trois marchés du Swissmetro

Pour Swissmetro, le vent est en train de tourner. Le sérieux des études menées au cours des années 90, en collaboration avec une centaine de PME, suisses pour l'essentiel, y a fortement contribué. L'appui donné par les responsables successifs du Département fédéral des transports et, plus largement, par le Conseil fédéral voire le Parlement aussi. Bref, de projet, le concept est en voie de se transformer en produit.

En effet, la question n'est plus tellement de savoir si le Swissmetro sera réalisé, mais où, quand et avec quels moyens. Depuis le début de l'an 2000, suite à la suggestion faite par Moritz Leuenberger d'une liaison entre les centres urbains de Bâle et de Zurich, voire entre leurs aéroports, des études sont menées, des contacts pris, des estimations affinées.

Du côté de Genève concerné par le dépôt de la demande de concession vers Lausanne, un intérêt s'est aussi manifesté, d'une part pour étudier une liaison avec l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry, d'autre part pour mettre en réseau les trois principaux aéroports suisses.

Plus généralement, l'actualité du transport aérien – dont font partie les désagréments subis par les habitants des zones d'atterrissage de Kloten et la dénonciation par l'Allemagne de l'accord de survol de son territoire, pour ne pas mentionner les crashes sur des zones à haute densité de population – renforce le besoin d'une utilisation optimale du ciel européen.

Ces exemples montrent tout simplement que le Swissmetro est promis à un triple marché. En Suisse comme à l'étranger. D'abord en reliant entre elles deux villes. Qu'il s'agisse de Shanghai - Beijing, de Rio de Janeiro - São Paulo, de Boston - Washington, de Turin - Milan, ou de Bâle - Zurich. Conditions: une population susceptible de voyager, peu de concurrence avec les moyens traditionnels de transport ou une possibilité de (grande) niche.



Variante: les corridors métropolitains peuvent s'élargir, s'allonger, faire des angles: vers Hong-Kong, Chicago, Rome, Berne ou Lucerne. Les réseaux de villes offrent ainsi un deuxième débouché. On assiste alors à la naissance d'une «métro»pole. Pour autant que les agglomérations soient de taille suffisante et assez distantes les unes des autres. Il y faut aussi une volonté politique de développer un mode de transport favorisant à long terme la croissance de l'économie.

Enfin, troisième marché, la transformation de deux ou plusieurs aéroports en terminal A, B, C, etc. d'un méga-hub. Pour la Suisse, cela revient à relier Kloten, Euroairport et Cointrin. Cette solution n'est pas exclusive des précédentes; elle suppose néanmoins que soient résolus certains problèmes, comme la séparation des flux de trafic entre les passagers à destination des villes et les utilisateurs d'avion. Elle évite à coup sûr les impasses que rencontrent les aéroports grâce à l'interconnection des modes de transport. Bref, un jeu à somme non nulle.

La seule question encore ouverte est de savoir quel marché Swissmetro conquerra en premier. Aux décideurs politiques, aux investisseurs et, fondamentalement, aux citoyens d'y répondre.

Pierre Weiss, secrétaire général de Swissmetro S.A.

**Andermatt
Biocontrol AG**

Lutte contre la varroatose

Ecologique
Novatrice
Durable

- **Thymovar®**
- Diffuseur FAM
- Diffuseur Liebig
- Plaque Krämer BC

Lutte biologique contre la fausse-teigne

- **Mellonex®**

Andermatt BIOCONTROL SA, Stahlermatten 6, 6146 Grossdietwil
Tél. 062 917 50 00, Fax 062 917 50 01, www.biocontrol.ch